

\*  
\*      \*

AINSI FAIT ET SIGNE EN UN EXEMPLAIRE ORIGINAL NUMERIQUE QUI SERA REMIS AVEC LE CERTIFICAT DE REALISATION A CHACUNE DES PARTIES SIGNATAIRES

**Le Président**  
**Thierry GAUTHIER**  
*Signature électronique sur la plateforme YOUSIGN*

Désignation de l'entreprise : <b>SAS 2 AS</b>		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * <b>12</b>						
Adresse de l'entreprise : <b>22 rue ARTHUR BERGE 31270 CUGNAUX</b>		Durée de l'exercice précédent * <b>12</b>						
Numéro SIRET * <b>8 3 9 3 0 9 0 0 2 0 0 0 2 1</b>			Néant <input type="checkbox"/> *					
✓ Certifié par <input type="checkbox"/> yousign		Exercice N, clos le, <b>31122025</b>						
		N-1 <b>31122024</b>						
		Brut 1	Amortissements, provisions 2					
			Net 3					
			Net 4					
Capital souscrit non appelé (I)		AA						
ACTIF IMMOBILISE *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC				
		Frais de développement *	CX	CQ				
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	6 037	1 709	4 328	
		Fonds commercial	AH	AI				
		Autres immobilisations incorporelles (1)	AJ	AK				
		Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes	AL	AM				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO				
		Constructions	AP	AQ				
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	11 624	9 803	1 821	1 880
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU	90 889	63 144	27 745	21 454
		Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes	AV	AW				
		IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations	CS	CT			
	Titres immobilisés de l'activité de portefeuille		CU	CV				
Créances rattachées à des participations	BB		BC					
Autres titres immobilisés	BD		BE					
Prêts	BF		BG					
Autres immobilisations financières *	BH		BI	5 751		5 751	5 013	
<b>TOTAL (II)</b>		<b>BJ</b>	<b>114 301</b>	<b>BK</b>	<b>74 656</b>	<b>39 645</b>	<b>28 348</b>	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM	14 893	14 893	9 922	
		En cours de production de biens	BN	BO				
		En cours de production de services	BP	BQ				
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS				
		Marchandises	BT	BU				
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW					
	CREANCES	Clients et comptes rattachés (3) *	BX	BY	487 973	32 178	455 795	367 556
		Autres créances (3)	BZ	CA	19 321		19 321	14 278
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC				
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres : .....)	CD	CE	17 024		17 024	19 999
Disponibilités		CF	CG	120 976		120 976	157 189	
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3) *	CH	CI	2 272		2 272	820	
	<b>TOTAL (III)</b>	<b>CJ</b>	<b>662 460</b>	<b>CK</b>	<b>32 178</b>	<b>630 282</b>	<b>569 764</b>	
	Frais d'émission d'emprunt (IV)	CW						
	Primes de remboursement des emprunts (V)	CM						
Ecarts de conversion actif et différences d'évaluation * (VI)	CN							
<b>TOTAL GENERAL (I à VI)</b>		<b>CO</b>	<b>776 761</b>	<b>IA</b>	<b>106 834</b>	<b>669 927</b>	<b>598 111</b>	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		(3) Part à plus d'un an :		CR		
Clause de réserve de propriété : *	Immobilisations :	Stocks :		Créances :				

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise <b>SAS 2 AS</b>		Néant <input type="checkbox"/> *		
		Exercice N	Exercice N-1	
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé : .....30 000..... )	DA	30 000	30 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecarts de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence <b>EK</b> )	DC		
	Réserve légale (3)	DD	3 000	3 000
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <b>B1</b> )	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* <b>EJ</b> )	DG	33 026	21 982
	Report à nouveau	DH		
	<b>RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)</b>	DI	<b>113 194</b>	<b>41 044</b>
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	<b>TOTAL (I)</b>	DL	<b>179 220</b>	<b>96 026</b>
<b>Autres fonds propres</b>	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	<b>TOTAL (II)</b>	DO		
<b>Provisions pour risques et charges</b>	Provisions pour risques	DP	32 915	
	Provisions pour charges	DQ		
	<b>TOTAL (III)</b>	DR	<b>32 915</b>	
<b>DETTES (4)</b>	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	21 647	43 773
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <b>EI</b> )	DV	135	14 035
	Instruments financiers à terme	D1		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	100 063	131 314
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	175 665	176 115
	Dettes fiscales et sociales	DY	138 044	107 053
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	16 890	25 921
Compte régul.	EB	5 348	3 875	
<b>TOTAL (IV)</b>	EC	<b>457 793</b>	<b>502 086</b>	
Ecarts de conversion passif et différences d'évaluation* <b>(V)</b>	ED			
<b>TOTAL GENERAL (I à V)</b>	EE	<b>669 927</b>	<b>598 111</b>	
<b>RENVois</b>	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C		
		1D		
		1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	349 492	360 596	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH			

Désignation de l'entreprise **SAS 2 AS**

Néant  \*

\* (Ne pas reporter le montant des centimes)

CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations				
								Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste		
		TOTAL I				1	2	3				
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				CZ		D8		D9			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				KD	900	KE		KF	6 874		
CORPORELLES	Terrains				KG		KH		KI			
	Constructions	Sur sol propre	[ Dont Composants	L9	KJ		KK		KL			
		Sur sol d'autrui	[ Dont Composants	M1	KM		KN		KO			
		Installations générales, agencements * et aménagements des constructions	[ Dont Composants	M2	KP		KQ		KR			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		[ Dont Composants	M3	KS	10 316	KT		KU	1 308		
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *			KV	18 765	KW		KX			
		Matériel de transport *			KY	44 629	KZ		LA	13 794		
		Matériel de bureau et mobilier informatique			LB	9 635	LC		LD	4 066		
		Emballages récupérables et divers *			LE		LF		LG			
	Immobilisations corporelles en cours				LH		LI		LJ			
	Avances et acomptes				LK		LL		LM			
	<b>TOTAL III</b>				LN	<b>83 345</b>	LO		LP	<b>19 169</b>		
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				8G		8M		8T			
	Autres participations				8U		8V		8W			
	Autres titres immobilisés				1P		1R		1S			
	Prêts et autres immobilisations financières				1T	5 013	1U		1V	738		
	<b>TOTAL IV</b>				LQ	<b>5 013</b>	LR		LS	<b>738</b>		
<b>TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)</b>				ØG	<b>89 258</b>	ØH		ØJ	<b>26 781</b>			
CADRE B		IMMOBILISATIONS				Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence		
		par virement de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		3		4				
		TOTAL I				1	2	3		4		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				IN		CØ		DØ		D7	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				IO		LV	1 737	LW	6 037	1X	
CORPORELLES	Terrains				IP		LX		LY		LZ	
	Constructions	Sur sol propre		IQ		MA		MB		MC		
		Sur sol d'autrui		IR		MD		ME		MF		
		Inst. gales, agencts et am. des constructions		IS		MG		MH		MI		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels				IT		MJ		MK	11 624	ML	
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencts, aménagements divers		IU		MM		MN	18 765	MO		
		Matériel de transport		IV		MP		MQ	58 423	MR		
	Matériel de bureau et informatique, mobilier		IW		MS		MT	13 701	MT		MU	
	Emballages récupérables et divers *		IX		MV		MW		MW		MX	
	Immobilisations corporelles en cours				MY		MZ		NA		NB	
	Avances et acomptes				NC		ND		NE		NF	
	<b>TOTAL III</b>				IY		NG		NH	<b>102 513</b>	NI	
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				IZ		ØU		M7		ØW	
	Autres participations				IØ		ØX		ØY		ØZ	
	Autres titres immobilisés				I1		2B		2C		2D	
	Prêts et autres immobilisations financières				I2		2E		2F	5 751	2G	
	<b>TOTAL IV</b>				I3		NJ		NK	<b>5 751</b>	2H	
<b>TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)</b>				I4		ØK	<b>1 737</b>	ØL	<b>114 301</b>	ØM		

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2052.

Exercice N clos le : **31** | **12** | **20** | **25**

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : **SAS 2 AS** Néant \*

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col.1 - col.2) - col.5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
			Montant des suppléments d'amortissement (2)	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3)		
	1	2	3	4	5	6
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
<b>10 TOTAUX</b>						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
  - a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4;
  - b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne "Provisions réglementées".

**CADRE B**

**DEFICITS REPORTABLES AU 31 DECEMBRE 1976 IMPUTES SUR LA PROVISION SPECIALE AU POINT DE VUE FISCAL**

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPECIALE AU DEBUT DE L'EXERCICE .....	
2 - FRACTION RATTACHEE AU RESULTAT DE L'EXERCICE .....	-
3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPECIALE EN FIN D'EXERCICE .....	=

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan: de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : <b>SAS 2 AS</b>							Néant <input type="checkbox"/> *	
<b>CADRE A</b>								
<b>SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *</b>								
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Frais établissement et développement		CY		EL		EM		EN
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ
Autres immobilisations incorporelles		PE	900	PF	809	PG		PH 1 709
<b>TOTAL I</b>		RK	<b>900</b>	RM	<b>809</b>	RN		RO <b>1 709</b>
Terrains		PI		PJ		PK		PL
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU
	Inst. générales, agencements et aménagement des constructions	PV		PW		PX		PY
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	8 436	QA	1 367	QB		QC 9 803
Autres immobilisations	Inst. générales, agencements, aménagement divers	QD	10 442	QE	1 816	QF		QG 12 259
	Matériel de transport	QH	32 937	QI	8 189	QJ		QK 41 126
corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	8 195	QM	1 565	QN		QO 9 759
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT
	<b>TOTAL II</b>	QU	<b>60 010</b>	QV	<b>12 937</b>	QW		QX <b>72 947</b>
<b>TOTAL GENERAL (I + II)</b>		ØN	<b>60 910</b>	ØP	<b>13 746</b>	ØQ		ØR <b>74 656</b>
<b>CADRE B</b>								
<b>VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES</b>								
Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel		
Frais établissements	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6	
Fonds commercial	RP	RQ	RR	RS	RT	RU	RV	
Autres immob. incorporelles	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1	
<b>TOTAL I</b>	RW	RX	RY	RZ	SB	SC	SD	
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8	
Constructions	Sur sol propre	R1	R2	R3	R4	R5	R6	
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	
	Inst. gales, agenc et am des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1	
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9	
Autres immob. corporelles	Inst. gales, agenc am divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6	
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2	
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	
<b>TOTAL II</b>	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8	
Frais d'acquisition de titres de participations <b>TOTAL III</b>	NL			NM			NO	
Total général (I + II + III)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV	
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)	NW	Total général non ventilé (NS + NT + NU)		NY	Total général non ventilé (NW - NY)		NZ	
<b>CADRE C</b>								
<b>MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES REPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *</b>		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler						Z9		Z8
Primes de remboursement des obligations						SP		SR

Désignation de l'entreprise : <b>SAS 2 AS</b>						Néant <input type="checkbox"/> *			
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS: Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS: Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4				
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC				
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF				
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI				
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO				
	Dont majorations exceptionnelles de 30%	D3	D4	D5	D6				
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM				
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR				
	<b>TOTAL I</b>	3Z	TS	TT	TU				
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D	32 915			
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H				
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S				
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W				
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A				
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E				
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER				
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U				
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y				
<b>TOTAL II</b>	5Z	TV	32 915	TW	TX	32 915			
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	<ul style="list-style-type: none"> <li>- incorporelles</li> <li>- corporelles</li> <li>- titres mis en équivalence</li> <li>- titres de participation</li> <li>- autres immobilisations financières (1) *</li> </ul>	6A	6B	6C	6D			
			6E	6F	6G	6H			
			Ø2	Ø3	Ø4	Ø5			
			9U	9V	9W	9X			
			Ø6	Ø7	Ø8	Ø9			
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S				
	Sur comptes clients	6T	28 193	6U	8 255	6V	4 270	6W	32 178
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X		6Y		6Z		7A	
	<b>TOTAL III</b>	7B	28 193	TY	8 255	TZ	4 270	UA	32 178
	<b>TOTAL GENERAL (I + II + III)</b>	7C	28 193	UB	41 170	UC	4 270	UD	65 093
Dont dotations et reprises	<ul style="list-style-type: none"> <li>- d'exploitation</li> <li>- financières</li> <li>- exceptionnelles</li> </ul>	UE	8 255	UF	4 270				
		UG		UH					
		UJ	32 915	UK					
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.						10			

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

Désignation de l'entreprise : <b>SAS 2 AS</b>		Néant <input type="checkbox"/> *						
<b>CADRE A</b>		<b>ETAT DES CREANCES</b>		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'un an 3		
DE L'ACTIF IMMOBILISE	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN		
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US		
	Autres immobilisations financières	UT	5 751	UV		UW	5 751	
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA	35 393		35 393			
	Autres créances clients	UX	452 581		452 581			
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dé- préciation antérieure- ment constituée * UO )	Z1						
	Personnel et comptes rattachés	UY	77		77			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ						
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM					
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	9 350		9 350		
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN					
		Divers	VP					
	Groupe et associés (2)	VC						
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	9 894		9 894			
	Charges constatées d'avance	VS	2 272		2 272			
	<b>TOTAUX</b>		VT	<b>515 317</b>	VU	<b>509 566</b>	VV	<b>5 751</b>
RENOIS	(1) Montant - Prêts accordés en cours d'exercice des - Remboursements obtenus en cours d'exercice	VD						
	(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VE						
		VF						
<b>CADRE B</b>		<b>ETAT DES DETTES</b>		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y						
Autres emprunts obligataires (1)		7Z						
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG						
	à plus d' 1 an à l'origine	VH	21 647	13 409	8 238			
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A						
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	175 665	175 665				
Personnel et comptes rattachés		8C						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	40 888	40 888				
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E	24 224	24 224				
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	71 247	71 247				
	Obligations cautionnées	VX						
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	1 685	1 685				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J						
Groupe et associés (2)		VI	135	135				
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	16 890	16 890				
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		Z2						
Produits constatés d'avance		8L	5 348	5 348				
<b>TOTAUX</b>		VY	<b>357 729</b>	VZ	<b>349 492</b>	<b>8 238</b>		
RENOIS	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ	13 300	(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL			
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	35 427					

Désignation de l'entreprise : <b>SAS 2 AS</b>						Néant <input type="checkbox"/> *		Exercice N, clos le : <b>31122025</b>		
<b>I. RÉINTEGRATIONS</b>						<b>BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE</b>				
Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)						WA		113 194		
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		WE	11 245			
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)		WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)		WG				
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option		RA	Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)		RB				
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf tableau 2058-B, cadre III)		WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf 2067-BIS)		XX	XW 1 153			
	Amendes et pénalités		WJ	1 153		Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis) *		XZ		
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*						XY			
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)						I7		36 369	
Quote-part Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL			Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7	K7		
RÉGIME D'IMPOSITION PARTICULIERS ET IMPOSITIONS DIFFÉRÉES	Moins-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 %						I8	
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *						- Plus-values nettes à court terme - Plus-values soumises au régime des fusions		WN	
	Écart de valeurs liquidatives sur OPC * (entreprises à l'IS)						XR		574	
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT*		Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)		SU	Zones d'entreprises * (activité exonérée)		SW	WQ		
					Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		M8			
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage						Y1				
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage						Y3				
						<b>TOTAL I</b>		<b>WR 162 536</b>		
<b>II. DÉDUCTIONS</b>						<b>PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE</b>				
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *						WT				
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégréées dans les résultats comptables de l'exercice (cf tableau 2058-B, cadre III)						WU				
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 % - imposées au taux de 19 % - imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures - imputées sur les déficits antérieurs						WV	
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %						I6			
	Fraction des plus values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *						WZ			
	Régime des sociétés mères et des filiales *		Produit net des actions et parts d'intérêts : ( Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation				2A	XA		
	Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)						ZX			
	Dédution autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer * .						ZY			
Mesures d'incitation	Majoration d'amortissement *						XD			
	Abattement sur le bénéfice et exonérations	France Ruralités Revitalisation (FRR) (art.44 quinquies A)	HT	Société investissement immobilier cotées (art. 208C)		K3	Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)		PA	XF
		Zone franche urbaine-TE (art. 44 octies)	OV	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)		IF	Zone franche d'activité NG (art. 44 quaterdecies)		XC	
		Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)	PP	Zone de revitalisation rurale (art. 44 quinquies)		PC	Zone de développement prioritaire (art.44 septdecies)		PB	
		Entreprises nouvelles 44 sexies	L2	Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A)		L5				
Ecart de valeurs liquidatives sur OPC * (entreprises à l'IS)						XS		62		
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)		X9	Dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite		YH	Créance dégagee par le report en arriere de déficit		ZI	
	Dt déd. exc (art 39 decies A)	YA	Dt déd. exc (art 39 decies B)	YB	Dt déd. exc (art 39 decies C)	YC	Dt déd. exc (art 39 decies D)	YD		
	Dont déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)	YI	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)		YL					
Déductions des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage						Y2				
<b>III. RÉSULTAT FISCAL</b>						<b>TOTAL II</b>				
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables : { bénéfice ( I moins II )						XI		162 474		
Déficit ( II moins I )						XJ				
Déficit de l'exercice reporté en arriere (entreprises à l'IS)*						ZL				
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*						XL				
<b>RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)</b>						XN		<b>162 474</b>		
						XO		<b>0</b>		

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

2AS  
Société par actions simplifiée  
Au capital de 30 000 euros  
Siège social : 22, rue Aristide Berges – 31270 Cugnaux  
839 309 002 RCS Toulouse  
(ci-après dénommée la « Société »)

**DECISION D’AFFECTATION DU RESULTAT  
DE L’ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE  
DU 1<sup>er</sup> AVRIL 2026  
DE L’EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025**

**DEUXIEME RESOLUTION**

L'assemblée générale constate que les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025 font apparaître un bénéfice de 113 194,30 euros, qu'elle décide d'affecter de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice :	113 194,30 euros
A titre de dividendes Soit 186,67 euros par action	56 000,00 euros
Le solde	57 194,00 euros
Au compte « <i>Autres réserves</i> »	57 194,00 euros

Cette affectation aura pour effet de porter le montant des capitaux propres à 123 220 euros et celui des réserves à 93 220 euros.

Le dividende en numéraire sera mis en paiement au siège social à compter de ce jour.

Rappel des dividendes distribués :

Conformément à l'article 243 bis du Code général des impôts, il est précisé que les sommes distribuées à titre de dividendes au cours des trois derniers exercices, ont été les suivantes :

Exercice clos	Revenus éligibles à l'abattement		Revenus non éligibles à l'abattement (en euro)
	Dividendes (en euros)	Autres revenus distribués (en euros)	
31 décembre 2022	<i>Néant</i>	<i>Néant</i>	40 000 €
31 décembre 2023	<i>Néant</i>	<i>Néant</i>	<i>Néant</i>
31 décembre 2024	<i>Néant</i>	<i>Néant</i>	30 000 €

***Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.***

Le soussigné décide de signer les présentes par l'apposition d'une signature électronique sur la plateforme YOUSIGN et reconnaît que cette signature électronique aura la même valeur légale qu'une signature manuscrite.

Le soussigné convient expressément que les présentes signées électroniquement constituent l'original du document, qu'elles sont établies et seront conservées dans des conditions de nature à en garantir l'intégrité et qu'elle est parfaitement valable.

Le soussigné reconnaît que les présentes signées électroniquement constituent une preuve littérale au sens de l'article 1366 du Code civil et a la même valeur probante qu'un écrit sur support papier et pourront valablement être opposées. En conséquence, les présentes signées électroniquement valent preuve du contenu des présentes signées électroniquement, de l'identité du signataire et du consentement aux obligations et conséquences qui découlent.

Le soussigné reconnaît que les documents signés par voie électronique seront admis comme originaux devant les tribunaux et feront la preuve des contenus qu'ils contiennent, preuve recevable, valable et opposable entre elles, de la même manière, dans les mêmes conditions et avec la même force probante qu'un document qui revêt une signature manuscrite.

Le soussigné convient que la transmission électronique par YOUSIGN des présentes signées électroniquement valent preuve de l'existence, du contenu, de l'envoi, de l'intégrité, de l'horodatage et de la réception des présentes signées électroniquement.

En conséquence, le soussigné renonce à toute réclamation ou demande contestant la fiabilité de ce système de signature électronique et/ou son intention de conclure les présentes. Les présentes sont signées en un seul exemplaire, conformément aux dispositions de l'article 1375 du Code civil.

\*  
\*            \*

AINSI FAIT ET SIGNE EN UN EXEMPLAIRE ORIGINAL NUMERIQUE QUI SERA REMIS AVEC LE CERTIFICAT DE REALISATION AU SIGNATAIRE.

**Le Président**  
**Thierry GAUTHIER**  
*Signature électronique sur la plateforme YOUSIGN*